

2. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, un rapport mis à jour sur la question;

## XX

FORMULATION, PRÉSENTATION, EXAMEN  
ET APPROBATION DES BUDGETS-PROGRAMMES

*Décide*, en cas de reprise de sa trente-sixième session en 1982, d'autoriser la Cinquième Commission à se réunir pour poursuivre l'examen de la question de la formulation, de la présentation, de l'examen et de l'approbation des budgets-programmes.

105<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1981

## 36/236. Centre international de Vienne

*L'Assemblée générale*

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Centre international de Vienne<sup>84</sup>, ainsi que des accords qui y sont mentionnés;

2. *Fait siennes* les observations et interprétations formulées par le Comité consultatif à propos desdits accords;

3. *Tient compte* des assurances données par le Secrétaire général au sujet des divers points soulevés par le Comité consultatif dans son rapport.

105<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1981

## 36/237. Création d'un Groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la section XIII de sa résolution 35/217 du 17 décembre 1980, par laquelle elle a décidé que les dépenses de personnel du Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information seraient imputées temporairement pour 1981 sur le budget ordinaire, et qu'un rapport d'évaluation du Système serait présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session,

*Prenant acte* du rapport du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information contenant une évaluation du Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information<sup>85</sup>, ainsi que du rapport du Secrétaire général<sup>86</sup> et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>87</sup>, qui rendent compte des progrès réalisés par le Groupe depuis l'an dernier, en

particulier la section décrivant le rôle que peut jouer le Groupe dans le maintien de la compatibilité et l'échange d'informations sur le développement entre les commissions régionales,

*Consciente* des limitations de la base de données du Système d'information pour le développement, du nombre restreint de ses usagers et de la nécessité d'améliorer sa portée et les services qu'il permet de fournir,

*Considérant* que le Système d'information pour le développement, en permettant d'accéder aux rapports et aux études non publiés établis par les soins ou pour le compte du Département des affaires économiques et sociales internationales, du Département de la coopération technique pour le développement et d'autres éléments du Secrétariat, constituera un service nécessaire et précieux pour les gouvernements des Etats Membres et pour les autres utilisateurs du Système,

*Considérant en outre* que la disparition du Système d'information pour le développement risquerait d'être préjudiciable à la coopération internationale pour le développement,

1. *Prie* le Secrétaire général de maintenir le Groupe des systèmes d'information, en couvrant les dépenses du Groupe par prélèvement sur les crédits prévus au budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983 grâce à des économies et à des transferts de ressources;

2. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport au Comité du programme et de la coordination sur les possibilités du Groupe des systèmes d'information et sur les arrangements institutionnels appropriés qui lui permettraient de devenir un centre de coordination pour l'élargissement, la fusion et la distribution des bases de données des commissions régionales concernant le développement, et pour la tenue à jour du macrothesaurus;

3. *Prie en outre* le Secrétaire général de prendre des mesures pour améliorer la portée du Système d'information pour le développement et les services qu'il permet de fournir;

4. *Prie* le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, sur le fonctionnement et l'utilité du Groupe des systèmes d'information, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

105<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1981

## 36/238. Rapport du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 35/211 du 17 décembre 1980, par laquelle elle a créé le Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel,

<sup>84</sup> *Ibid.*, document A/36/7/Add.1.

<sup>85</sup> A/C.5/36/7.

<sup>86</sup> A/C.5/36/6.

<sup>87</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.7.

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel<sup>88</sup>;

2. *Prie* le Comité de poursuivre ses travaux, en tenant compte des rapports pertinents du Corps commun d'inspection et des commentaires du Secrétaire général à leur sujet<sup>89</sup>, et de présenter un rapport final à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;

3. *Prie* le Secrétaire général de consulter le Comité, avant la prochaine session de ce dernier, sur les questions indiquées dans le rapport du Comité;

4. *Prie également* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale ses vues sur le rapport final du Comité;

5. *Décide* d'examiner lors de sa trente-septième session le rapport final du Comité et le rapport y relatif du Secrétaire général;

6. *Prie en outre* le Secrétaire général de maintenir, dans le cadre de la structure administrative actuelle, les mesures intérimaires prévues au paragraphe 4 de la résolution 35/211 de l'Assemblée générale, en attendant la décision que l'Assemblée prendra lors de sa trente-septième session et sans préjudice de ladite décision.

105<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1981

<sup>88</sup> *Ibid.*, Supplément n° 44 (A/36/44 et Corr.1).

<sup>89</sup> Voir A/36/168 et Add.1, A/36/171 et Add.1, A/36/296 et Add.1 et A/36/419 et Add.1.

### 36/239. Examen spécial du programme de travail en cours de l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale*

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>90</sup>;

2. *Prie* le Comité du programme et de la coordination d'examiner, lors de sa vingt-deuxième session, les incidences qu'aurait sur le programme les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport<sup>91</sup> et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

3. *Prie* le Comité des conférences d'examiner les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport<sup>91</sup>, relatives aux services de conférence ainsi qu'au contrôle et à la limitation de la documentation et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;

4. *Prie* le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'examiner les incidences administratives et financières des propositions du Secrétaire général, y compris celles que pourraient entraîner l'examen auquel procéderont les organes intergouvernementaux mentionnés aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus et leurs recommandations éventuelles, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

105<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1981

<sup>90</sup> A/36/658.

<sup>91</sup> *Ibid.*, annexes II et III.

### 36/240. Budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983

A

#### OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice biennal 1982-1983 :

1. Un crédit de 1 506 241 800 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
<b>TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>	
1 <sup>er</sup> . Politiques, direction et coordination d'ensemble . . . . .	34 175 000
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>34 175 000</u>
<b>TITRE II. — Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</b>	
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix . . . . .	72 862 000
TOTAL, TITRE II	<u>72 862 000</u>
<b>TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation</b>	
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation . . . . .	18 774 200
TOTAL, TITRE III	<u>18 774 200</u>